



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elephants d'Afrique

Question écrite n° 13755

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur le fait que les éléphants sont une espèce en voie d'extinction en raison de l'activité des chasseurs et des braconniers qui les abattent pour récupérer l'ivoire. Des mesures ont certes été prises avec notamment des quotas d'exportation d'ivoire par pays. Chacun sait cependant que ces mesures n'ont aucune efficacité réelle car des pays africains n'ayant plus aucun éléphant sur leur territoire (cas du Burundi) continuent néanmoins à exporter des quantités d'ivoire très importantes, ce qui prouve l'existence d'un marché parallèle florissant. De plus, en cas de saisie d'importations illégales d'ivoire, les services des douanes procèdent ensuite à une adjudication publique. Dans ce cas, ce sont très fréquemment les destinataires finaux des importations illégales qui se portent acquéreurs et qui parviennent donc malgré tout à s'approvisionner. Il apparaît ainsi manifestement que seule une interdiction absolue de toute importation d'objets en ivoire brut est susceptible de mettre un terme au massacre des éléphants. Il lui demande, en conséquence, s'il n'envisage pas de prendre les mesures qui s'imposent pour ce qui est de la France et de mener parallèlement une action au niveau international en faveur d'accords globaux du même type.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 5 juin 1989, la France a interdit l'importation d'ivoire, le premier de tous les pays importateurs. Sur sa demande, la Communauté européenne a publié le 17 août 1989 un règlement interdisant les importations d'ivoire brut ou travaillé. En octobre 1989, à Lausanne, les États parties à la CITES (convention de Washington) décidaient de transférer l'éléphant à l'annexe I, interdisant ainsi tout commerce de l'ivoire entre les parties. Les 5 et 6 avril 1990, la France a accueilli à la Grande Arche une conférence des donateurs pour l'éléphant au cours de laquelle les pays riches et les organisations non gouvernementales se sont engagés à accroître leurs efforts en faveur des projets présentés par les pays africains pour sauver l'éléphant et les milieux naturels dans lesquels il vit. Les donateurs se sont aussi engagés à aider les pays africains à se regrouper au niveau des régions de leur continent pour présenter des projets cohérents. Entre-temps, le prix de l'ivoire sur le marché officieux a chuté spectaculairement et des stocks d'ivoire saisis un peu partout ont été détruits.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13755

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2508